



Les Amis de
la Confédération paysanne

104 rue Robespierre, 93170 BAGNOLET
SIRET : 45302086900013
01 43 62 18 70
contact@lesamisdelaconf.org
www.lesamisdelaconf.org

MUNICIPALES
2026

COMMENT MIEUX NOURRIR LES HABITANT-ES ? COMMENT ENGAGER MA COMMUNE À SOUTENIR L'AGRICULTURE PAYSANNE ?

LES LEVIERS D'ACTION POUR LES COLLECTIVITÉS

Les communes ont un champ d'action très large concernant l'alimentation et l'agriculture.

Notre alimentation est responsable de près de 30 % des émissions de GES (gaz à effets de serre). Ses impacts (coûts cachés) sur la santé (cancers, allergies, obésité...) et sur la biodiversité (pollution) sont estimés, par la FAO, à plus de 12 000 milliards de dollars par an au niveau mondial. En France, pour 230 milliards d'€ environ de consommation alimentaire annuelle, la FAO estime les impacts négatifs à 177 Mrds dont 75 % concernent la santé. Oui la nourriture ultra-transformée, les productions animales en batterie, les pesticides, les perturbateurs endocriniens... nous rendent malades et coûtent très cher à la sécurité sociale. Nos paysages sont aussi affectés, les insectes et les oiseaux disparaissent. Les territoires ruraux se désertifient au fur et à mesure que les tracteurs et moissonneuses grossissent. Les paysannes et paysans sont les premières victimes d'un système agro-industriel qui les exploite. Et plus le temps passe, plus l'urgence se décuple : comment nous nourrir, dans un futur devenu imminent ?

Nous mangeons 3 fois par jour. Par l'alimentation, la table est un acte social majeur. Plus de 65 % des français-es sont favorables à une transition vers un modèle d'agriculture et de consommation bio (IFOP 2023), 80 % refusent des cultures d'OGM en plein champ (IFOP 2011), et 93 % des agricultrices et agriculteurs sont prêts à engager ou accélérer la transition de leur ferme (Shift Project 2024) si tant est qu'on leur en donne les moyens.

IL EST DONC IMPORTANT (VITAL !) QUE LES COMMUNES ET LES INTERCOMMUNALITÉS AGISSENT POUR LA TRANSITION AGRICOLE ET ALIMENTAIRE.

C'est l'Agriculture paysanne (agroécologie, fermes à taille humaine, polyculture-élevage...) qui garantit le mieux cette transition attendue des citoyen·nes.

C'est l'Agriculture paysanne que les communes doivent donc fortement promouvoir sur leur territoire. Les compétences communales ouvrent des possibilités dont certaines communes se sont déjà emparées.

La liste suivante – non exhaustive – est structurée en **4 grands domaines d'intervention**. ► Les actions soulignées en **jaune** relèvent plutôt de **démarches intercommunales** compte-tenu du caractère territorial.

Certaines actions peuvent, par ailleurs, être mutualisées à l'échelle intercommunale (communauté de communes, agglomération, syndicat mixte...).



► DEMANDONS AUX COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS D'AGIR SUR :

■ La qualité des aliments et des repas ainsi que la solidarité alimentaire

► Améliorer la restauration scolaire des écoles maternelles et primaires (passer progressivement au 100 % bio et local par exemple)... Et profiter des temps périscolaires pour faire de la pédagogie sur l'alimentation.

► Améliorer la restauration collective hors scolaire, dans les crèches, Ehpad municipaux, restaurants ou cantines des agent-es...

► Mobiliser la restauration commerciale, les restaurateurs et restauratrices (avec l'office de tourisme ou le service développement économique par exemple).

► Lutter contre le gaspillage alimentaire.

► Renforcer la solidarité alimentaire au travers du centre communal d'action sociale (CCAS).

► Choisir des produits paysans lors des événements festifs ou des buffets organisés par la mairie et inciter les organisateurs d'événements culturels et festivals à faire de même, au travers d'une charte écoresponsable locale.

► Mettre en place ou soutenir une expérimentation de Sécurité sociale de l'alimentation – SSA.

■ La protection des terres nourricières et l'installation de nouveaux paysans et paysannes

- ▶ Élaborer un PLU - Plan local d'urbanisme - (de plus en plus souvent Intercommunal), un SCOT - Schéma de cohérence territoriale - (avec l'interco) qui maintiennent voire augmentent les surfaces réservées à l'agriculture.
- ▶ Transformer des espaces verts et le foncier propriété de la commune pour créer des jardins partagés, des jardins familiaux, des vergers communaux.
- ▶ Réinstaller des fermes ou créer une ferme municipale ou intercommunale (qui alimentera la cuisine des établissements sociaux et scolaires comme à Mouans-Sartoux, par exemple).
- ▶ Mettre en place une politique locale d'appui à la transmission-succession des fermes.

■ Le soutien des filières agricoles ou alimentaires

- ▶ Mobiliser les actrices et acteurs locaux de l'agriculture, de la transformation autour de chartes de qualité (AOP, AOC...), d'ateliers ou d'outils collectifs (labos de transformation, abattoirs locaux, irrigation...), de mutualisation d'outils (avec les CUMA...).
- ▶ Organiser ou relancer des marchés de producteurs (halles ou plein vent).
- ▶ Organiser des foires et événements agricoles.
- ▶ Favoriser la coopération agricole en soutenant les organisations paysannes (CIVAM, etc.).

■ Au travers de plans et programmes locaux structurés et coordonnés

• Plans spécialisés sur l'agriculture et l'alimentation

- ▶ Mettre en place un Projet Alimentaire Territorial (PAT), regroupant toutes les actions engagées par la collectivité et ses partenaires.

- ▶ Contractualiser avec les paysan·nes et propriétaires qui s'engagent à respecter des objectifs de transition et qui sont indemnisés pour cela (via les Obligations Réelles Environnement, Prestations pour Services Environnement, Mesures Agro Écologiques et Climatiques...).

• Politiques non ciblées sur l'alimentation mais leviers pour la transition

- ▶ Agir dans le cadre des politiques culturelles, socio-culturelles et sportives voire politique de la ville en proposant des activités d'éveil et de découverte ou en incitant

les clubs (notamment sportifs), associations et prestataires culturels (théâtre, ciné, MJC, centres sociaux...) à faire de la sensibilisation à l'alimentation et à l'agriculture paysanne...

- ▶ Élaborer un Schéma de Promotion des Achats Responsables (SPAR ou SPASER) pour définir les règles de la commune en matière d'achats écoresponsables, bios, sans OGM, issus de l'agriculture paysanne...

- ▶ Intégrer un volet agricole et un volet alimentation ambitieux dans le Plan Climat et/ou dans l'Agenda 21 et/ou dans un Contrat de Transition Écologique (CTE).

- ▶ Intégrer la vulnérabilité du territoire et le risque alimentaire (nos territoires ont une autonomie alimentaire très faible – moins de 6 % pour les grandes villes!) dans le Plan Communal de Sauvegarde.

- ▶ **Pour aller plus loin : consultez le document complet à télécharger sur notre site**

■ QUELQUES EXEMPLES DE QUESTIONS À SOUMETTRE À VOS CANDIDAT·ES :

1. Êtes-vous prêt à faciliter l'accueil et l'installation de nouveaux paysans et paysannes dans la commune? Combien d'hectares souhaitez-vous voir en agriculture paysanne ou bio dans votre commune à la fin du mandat? Dans quelles productions?

2. Envisagez-vous la mise en place d'une commission alimentation et agriculture, idéalement animée par un·e adjoint·e à l'alimentation et l'agriculture? Envisagez-vous de mieux défendre l'utilité publique du foncier agricole et la sécurité alimentaire, en utilisant les outils existants comme les DUP (Déclaration d'Utilité Publique), trop souvent utilisées, à l'inverse, pour exproprier les paysans et supprimer l'agriculture paysanne?

3. Connaissez-vous ces outils ou programmes permettant de protéger et de mettre en valeur des espaces agricoles et naturels: ZAP, PAEN, Agenda 21, PCAET, ORE, PSE, CTE, PAT...? Combien d'ha souhaitez-vous classer en ZAP (ou PAEN) durant votre mandat?

4. Quelle politique porterez-vous pour assurer la bonne qualité et le partage de l'eau?

5. Si ce n'est pas encore le cas, avez-vous comme projet de passer la restauration scolaire en 100% agriculture paysanne ou bio et locale d'ici la fin du mandat? Sinon pourquoi? Connaissez-vous l'outil **PARCEL**, mis en place par Terre de liens, la FNAB et BASIC? À la disposition des collectivités, il permet d'évaluer les facteurs nécessaires à la relocalisation de la production sur votre territoire.

6. Votre commune participe-t-elle à un Projet Alimentaire Territorial – PAT –. Si oui, quel bilan en tirez-vous?

7. Y-a-t-il une expérimentation de Sécurité sociale de l'alimentation dans votre commune ou intercommunalité? Si non, seriez-vous prêt à encourager / permettre sa mise en place? Souhaitiez-vous que nous vous transmettions des informations concernant ce dispositif de démocratie alimentaire?



**SEULE L'AGRICULTURE PAYSANNE
PREND SOIN DE LA TERRE ET DU VIVANT : DÉFENDONS-LA!**